

L'héritage politique du général De Gaulle pour sortir de l'impasse politique et du déclin

Jacques Godfrain, Lionel Tourtier 11/03/2026

TRIBUNE. Face aux défis et aux crises qui attendent la France, il est urgent de revenir aux fondamentaux politiques du gaullisme, plaident Jacques Godfrain et Lionel Tourtier, de la Fondation Charles de Gaulle.



© DALMAS/SIPA

Jacques Godfrain, ancien ministre entre 1995 et 1997, est le président d'honneur de la Fondation Charles de Gaulle. Lionel Tourtier est membre de la convention de la Fondation Charles de Gaulle.

Pour nous, gaullistes authentiques – c'est-à-dire ceux qui se reconnaissent pleinement dans les idées, la méthode et l'ambition du Général – la situation de notre nation est entrée dans une phase critique. Nous avons « mal à la France » à cause de la crise de confiance démocratique, de l'affaiblissement de notre souveraineté, de notre perte d'influence internationale, laquelle fait bien défaut dans le contexte des conflits actuels, du déclin industriel, de l'insécurité, de la précarité, et de la réduction progressive des libertés.

Il serait facile de céder à la nostalgie ou à la dénonciation systématique, mais l'enjeu est plus élevé : renouer avec notre histoire pour lui donner un prolongement contemporain. Comme l'avait rappelé le Général : « La France n'est réellement elle-même qu'au premier rang ; seules de vastes entreprises sont susceptibles de compenser les ferments de dispersion que son peuple porte en lui-même. »

Avons-nous encore les moyens d'une telle ambition ? Oui, encore pour un temps. Avons-nous la volonté et le courage ? C'est à chacun de se positionner, en responsabilité envers nos anciens et nos descendants.

Les quatre clefs du redressement

En 1958, le Général de Gaulle posait ce diagnostic simple : « La République ne peut vivre que si l'État est fort et légitime, et si le peuple se reconnaît dans ses institutions. » Aujourd'hui, quatre clefs paraissent essentielles pour répondre à ces exigences : souveraineté, subsidiarité, arbitrage, participation.

La souveraineté : d'un projet politique européen à une dérive normative ?

L'Europe s'est construite sur un malentendu fondateur, car dès l'origine, deux visions se sont opposées. D'un côté, une Europe politique des États, fondée sur la coopération volontaire. De l'autre, une Europe supranationale, fondée sur la délégation progressive de souveraineté par un transfert de compétences.

Le Général de Gaulle n'a jamais été hostile à l'Europe. Il s'est au contraire engagé résolument pour une Europe forte, mais à une condition claire : « Il faut que l'Europe soit faite par les États, et non contre eux. » C'était aussi la conviction de Georges Pompidou. Or, l'évolution récente de l'Union européenne montre un glissement : montée en puissance de la Commission hors des prérogatives fixées par les Traités ; extension jurisprudentielle du droit européen ; automatisme normatif ; affaiblissement du contrôle politique national ; déconstruction du modèle social, avec notamment la création récente d'un 28ème régime. Ce fédéralisme de fait ne résulte ni d'un choix démocratique clair, ni d'un débat populaire explicite.

Toutefois, l'on doit reconnaître que l'UE – mais jusqu'à une certaine date – a joué un rôle stabilisateur (énergie, défense, concurrence) et que certaines normes ont protégé les consommateurs et favorisé un équilibre du marché. De plus, plusieurs décisions contestées n'émanent pas de Bruxelles mais d'une surinterprétation nationale. Il ne s'agit donc pas de dénoncer l'Europe, mais de la refonder sur de nouvelles bases, dans l'esprit de ce qu'envisageait le Général, afin de redonner à notre pays la maîtrise des choix essentiels. Ce qui passe, en outre, par une révision du champ des décisions de la Commission européenne, qui a outrepassé sa fonction.

La subsidiarité : renouer avec un principe fondamental tout en le réactualisant

Le principe de subsidiarité n'est pas un détail technique, une astuce juridique. C'est un principe démocratique majeur. Dans l'esprit du Général de Gaulle, il signifiait : ce qui peut être décidé près du peuple doit l'être ; ce qui relève de la Nation ne doit pas être confisqué ; ce qui exige la coopération peut être mutualisé. Or, la France a souvent été plus européiste que l'Europe elle-même, surtransposant des normes ou anticipant des décisions obligatoires. Et malgré les décentralisations engagées, l'État central lui-même a parfois réduit l'autonomie locale, indépendamment de Bruxelles.

Par conséquent, refonder la relation à l'Europe ne signifie pas rompre avec le projet initial d'un « démultiplicateur de puissance », mais réintroduire le politique là où la norme a pris toute la place, rendre aux collectivités une marge de manœuvre réelle et clarifier nos propres responsabilités plutôt que blâmer systématiquement l'UE.

Revenir à une fonction présidentielle d'arbitrage et redonner la parole au peuple

Depuis la disparition du Général et de Georges Pompidou, nous avons assisté avec trop d'impuissance au détournement progressif de la fonction présidentielle. En tant que gaullistes, nous aurions dû réagir, tout comme nous aurions dû nous opposer à trop de réformes successives de notre Constitution. Celle-ci a été modifiée à vingt-cinq reprises, soit une moyenne d'environ une révision tous les deux ans et demi. Ce fut excessif. Certaines étaient sans doute judicieuses, mais d'autres, plus dommageables à l'esprit d'origine de ses concepteurs.

Ainsi que le souligne le professeur Serge Sur, les évolutions, apportées par exemple au rôle du Conseil constitutionnel, sont « en totale rupture avec la vision de la politique du général de Gaulle, la politique comme décision, comme acte souverain dont le pouvoir ne répond que devant des instances politiques – le peuple par référendum, la question de confiance devant l'Assemblée nationale. C'est le point d'orgue de l'ascension des juges que l'on a relevée, et qui accompagne la montée en puissance d'autres juridictions, notamment européennes. Le Parlement est désormais subordonné à ces juridictions, soit par les juges constitutionnels, soit par les juges européens au nom de l'autorité supérieure des traités par rapport à la loi, qu'il leur revient de mettre en œuvre ».

Dans un autre registre, la Constitution de 1958 n'a jamais fait du Président un gestionnaire quotidien. Pour le Général, le Président devait être l'arbitre, le garant de la continuité nationale, l'homme des moments décisifs, et non le chef permanent de la majorité : « Le Président n'est pas là pour gouverner à la place du gouvernement, mais pour garantir que l'État ne dévie pas. »

La confusion qui a suivi la dissolution en juin 2024, puis les élections législatives (en juillet de cette même année) a conduit directement à revenir aux « petits arrangements entre ennemis » aux relents de la « combinazione » de la IVème République, ce que condamnait avec force le Général. Rappelons-nous ce qu'il avait dit à Alain Peyrefitte, en dénonçant le régime des partis : « Chacun va donc maintenant faire chauffer sa petite soupe, sur son petit feu, dans sa petite marmite et dans son petit coin, en s'imaginant vivre des jours tranquilles ». Et bien nous y sommes, sauf pour les jours tranquilles : pour la première fois depuis 1958, nous vivons une absence totale de majorité à l'Assemblée nationale, conduisant à une suite de Premiers ministres intérimaires.

Il faut donc revenir à l'essentiel et à un fonctionnement équilibré des pouvoirs institutionnels, tout en redonnant davantage la parole au peuple, car c'est lui qui détient la souveraineté. Ce qui introduit le quatrième élément du sursaut que nous appelons de nos vœux : la participation globale.

La participation : l'intuition gaullienne la plus moderne

Dès son discours à Oxford le 25 novembre 1941, le Général de Gaulle avait posé un diagnostic clair sur l'évolution à venir de nos sociétés. À la Libération, il avait promu une association novatrice : celle du capital et du travail, comme la troisième voie d'une société plus sociale et plus démocratique, où toutes les femmes et les hommes auraient la capacité de reprendre leur destinée en main.

Lors d'un entretien avec Michel Droit, il avait posé un diagnostic sans concession : « Ce sont les régimes communistes qui encagent tout et chacun dans un totalitarisme lugubre. Mais le capitalisme, lui aussi, d'une autre façon, sous d'autres formes, empoigne et asservit les gens. Comment trouver un équilibre humain pour la civilisation, pour la société mécanique moderne ? Voilà la grande question de ce siècle ! »

Excluant donc le capitalisme comme le communisme, son projet de participation était vaste et ne concernait pas que le monde de l'entreprise : il visait précisément à associer les citoyens, à renforcer les régions et à intégrer les forces vives de la nation à la décision. « Il faut que chacun participe, non pas pour discuter indéfiniment, mais pour assumer sa part de responsabilité ». L'échec du référendum de 1969 n'a pas invalidé l'intuition. Bien au contraire, nos fractures sociales, nos renoncements, nos replis sur soi témoignent de l'urgence de relancer la « société participative » que voulait mettre en place le Général.

Pour une démocratie participative adulte, la participation ne peut être émotionnelle, instantanée, instrumentalisée. Elle doit être délibérative, encadrée, articulée aux institutions, évaluée dans le temps. L'enjeu n'est pas de remplacer la représentation, mais de la renforcer par l'intelligence collective. Elle doit être structurée et mature : conventions citoyennes dotées de suites législatives, démocratie locale renforcée, référendums mieux préparés, participation dans l'entreprise, dialogue social modernisé.

Quel est le chemin à accomplir à l'issue de la prochaine élection présidentielle ?

La conviction qui suit s'est forgée dans l'examen des dernières décennies : durant les 100 premiers jours qui suivront l'élection présidentielle de 2027, il conviendra que le nouveau président élu par le peuple rétablisse l'autorité par la méthode, non par la verticalité. Il ne s'agit pas ici de désigner un candidat, mais de définir le profil correspondant à l'idéal gaulliste.

Un président proche des gens et insufflant un projet d'espoir

À l'image du Général Charles de Gaulle, qui savait à la fois se projeter dans l'histoire longue et comprendre le pays réel – comme en témoignent ses nombreuses visites en région –, le président dont la France a besoin devra conjuguer vision stratégique (Europe, industrie, énergie, école) ; connaissance intime du territoire ; proximité non feinte avec les élus locaux ; et capacité à identifier les signaux faibles du malaise social. Car sur ce dernier point, n'oublions pas que la « questions sociale » a toujours été au cœur des préoccupations du Général. En bref, disons que la vision doit se nourrir du pays réel et que l'autorité doit se nourrir de l'écoute.

Souverainiste mais pas nationaliste

Sans que ce qualificatif prête à confusion, nous pensons que ce président devrait être souverainiste au sens républicain et non idéologique. En effet, le souverainisme gaullien n'a jamais été un repli : c'était une maîtrise des décisions essentielles, articulée à un esprit de coopération internationale. De fait, dans notre esprit, nous ne confondons pas souverainiste et nationaliste.

Aussi le prochain président devra-t-il faire respecter le principe de subsidiarité, refuser la surtransposition, défendre la souveraineté énergétique et industrielle, clarifier la place du politique face à la technocratie européenne, délimiter le champ de la liberté de communiquer dans l'espace numérique, sans pour autant verser dans la censure, la punition ou encore l'interdiction de la liberté d'expression. Exercice difficile, mais nécessaire : le peuple doit rester souverain. Rappelons-nous que « La France ne peut être la France sans la grandeur. » Une grandeur aujourd'hui non pas militaire, mais institutionnelle et démocratique : ce qui veut dire, décider par soi-même.

Un arbitre, un médiateur et un référent moral

Dans une société très fracturée, à l'image d'un « archipel » selon l'expression de Jérôme Fourquet, nous souhaitons que notre prochain président ne soit pas un simple communicant, mais d'abord un médiateur. Notre société est sous-tension. D'aucuns évoquent le risque de guerre civile. Il faut donc apaiser les passions idéologiques, calmer les colères, et redonner un horizon optimiste : la violence, l'agressivité sont la plupart du temps le

produit d'une angoisse existentielle. Par conséquent, le président attendu doit réhabiliter « l'art du dialogue profond », celui que de Gaulle pratiquait lors des rencontres interministérielles, des déplacements locaux, des consultations directes.

Retenons que la médiation n'est pas faiblesse, c'est au contraire la condition de l'adhésion durable. Pour ce faire, un principe s'impose : le rôle d'arbitre est incompatible avec celui de gestionnaire. Dans l'esprit de 1958, le Président doit rester l'arbitre, le garant, l'homme du cap, celui qui fixe la ligne et contrôle sa tenue. En aucune manière, ce ne doit être le chef de l'Administration, le directeur opérationnel du gouvernement décidant de tout et qui est partout à la fois, ou encore le « micro-manager » de décisions quotidiennes, confondant l'essentiel de l'accessoire.

Notre pays a vécu trop d'autoritarisme. Or, le trop-plein d'autorité rend le pouvoir inefficace. Il crée des blocages au sein de la société. A contrario, le bon usage de l'autorité le rend légitime. Car le pouvoir n'est accepté que s'il sert la nation avant lui-même.

Ce faisant, ce nouveau président devra être exemplaire dans l'accomplissement de tous ses faits et gestes. Il devra montrer l'exemple, et davantage lorsqu'il réclame des efforts au pays. La France attend un chef de l'État qui sache dire « voilà ce qui est juste » et pas seulement « voilà ce qui est utile ». Cette dimension morale, au sens républicain, est un marqueur fort du gaullisme : le pouvoir doit être au service de la nation, non de lui-même.

Une capacité démontrée à créer du collectif pour maîtriser notre destin national

Dans l'exercice de sa fonction, le président élu devra montrer une forte capacité à créer du collectif. Nous avons relevé plus haut que notre pays souffre d'une absence de cohésion sociale, politique et territoriale. La femme ou l'homme qui sera à la tête de la nation devra être capable de reconstruire un récit national - comme de Gaulle qui parlait d'un « destin » avant de parler d'un programme - et de le partager. Dans ce prolongement, il lui reviendra de rassembler au-delà des partis, de réarticuler les corps intermédiaires et de rétablir avant tout la confiance, et ce à tous les niveaux du fonctionnement de l'Etat : administration, justice, police, etc.

Voir loin et agir de près

Le nouveau président, femme ou homme peu importe, sera immédiatement confronté à de nombreux défis et enjeux. Cela ne concernera pas que notre pays, ou encore l'Europe, mais les relations internationales, dont nous savons qu'elles prennent une direction nouvelle avec la multipolarité, la bascule du centre de gravité vers l'Eurasie, la rupture géopolitique qui s'engage au Moyen-Orient, la remise en question des règles de droit comme les exemples récents en témoignent, etc.

Ce président devra donc maîtriser deux temporalités : l'urgence et l'avenir, d'où d'ailleurs l'importance de la vision au cœur de son programme. Nous vivons une situation de crise, comme indiqué en introduction. Ce contexte va donc exiger des résultats rapides (école, sécurité, santé) et des transformations profondes (industrie, énergie, institutions).

Ce double tempo, De Gaulle l'exprimait ainsi : « Il faut voir loin et agir près. ». Ce que nous savons en tant que gaulliste, c'est que rien n'est impossible dès lors que le peuple fait confiance à son principal dirigeant : le redressement accompli par notre pays en 1958 en est la preuve. Mais cela réclame quelques conditions, à commencer par gouverner autrement dès le premier jour.

Dans la tradition gaullienne, l'autorité se construit vite ou se perd durablement. Les 100 premiers jours doivent permettre de clarifier la méthode, réordonner les pouvoirs, fixer une doctrine claire sur la souveraineté, restaurer la confiance institutionnelle. Et ce que l'expérience nous a appris, c'est qu'au-delà des 100 premiers jours, les forces de l'opposition se reconstituent et cherchent à déstabiliser le nouveau pouvoir en place.

En cas de blocage, le nouveau président pourra compter sur l'usage du référendum, mais pas n'importe comment. Pour de Gaulle, le référendum était un acte grave, un moment de vérité, un lien direct avec la Nation. Et la sanction est claire : « Quand le peuple ne suit plus, il faut s'en aller. » Le prochain président devra respecter les exigences suivantes : référendum rare, sujet fondamental, débat long, engagement personnel sur le résultat.

Conclusion

Nous appelons à un retour au gaullisme de responsabilité. Non pas un homme providentiel, ni un État technocratique, ni une Europe imposée, ni une démocratie d'humeur. Mais une République du courage, de la souveraineté, de la participation et de la vision. Un pays capable de décider par lui-même, d'écouter son peuple, de coopérer avec le monde pour établir une paix durable, et de se tenir au premier rang des nations.